

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 3 février 2022

Objet : REMISES GRACIEUSES DE DETTES

Synthèse du rapport :

L'Assemblée est saisie de 4 demandes de remises gracieuses de dettes. Il est proposé d'accepter 3 demandes pour cette session, dont le coût s'élèverait à 1 788 € pour le budget principal.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 3 février 2022 ;

DECIDE :

- d'accepter les remises gracieuses de dettes dont la liste figure en annexe 1, pour un montant total de 1 788 € ;**
- de refuser le dossier présenté avec un avis défavorable en annexe 1;**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 4 février 2022

Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD